

DÉPARTEMENT
De l'Aude

ARRONDISSEMENT
De Narbonne



MAIRIE DE GRUISSAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-076

Séance du 26 septembre 2022

Compte rendu annuel de concession pour la distribution du gaz- Primagaz

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1^{er} adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.

PRÉSENTS :

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH – GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J - LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

PROCURATIONS :

- CODORNIU D à CAREL M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

ABSENTS OU EXCUSÉS :

- CODORNIU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
011-211101704-20220926-2022-076-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire expose le compte-rendu annuel 2021 de concession du gaz transmis par Primagaz.

Le contrat de concession de distribution du gaz a été signé le 3 décembre 1996 pour une durée de 30 ans. Primagaz est titulaire du contrat depuis février 2020.

Les installations comprennent plus de 13 000 mètres de réseau et une citerne de 32 T.

Au 31 Décembre 2021, il y avait 234 branchements gaz dont 222 usagers consommateurs (197 particuliers et 25 professionnels)

Aucune nouvelle demande de branchement n'a été enregistrée en 2021.

3 362 MWh ont été distribués l'an dernier.

Le chiffre d'affaire 2021 est composé de 36 246 € d'abonnements et de 267 235 € de fourniture de gaz.

Une visite de surveillance a eu lieu en décembre dernier et 3 incidents d'exploitation sans gravité (1 suspicion de fuite et 2 odeurs de gaz) ont été recensés.

Le montant annuel de la redevance est de 2807 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 « Urbanisme, aménagement durable et Ecoquartier » du 13 septembre 2022

Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

↳ D'approuver le compte-rendu annuel de concession PRIMAGAZ pour la fourniture du gaz.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Michel CAREL



La Secrétaire de séance

Marie-Lou LAJUS



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat le 29/09/2022

Publication le.....

Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan-Manuel BACO

